

Accompagnement des personnes âgées Plan d'urgence et de relance Pour les structures et professionnels

La crise sanitaire que nous venons de vivre a été particulièrement difficile pour les professionnels de l'aide à la personne âgée. Ce secteur, qui était déjà fortement contraint financièrement et trop peu reconnu, se retrouve aujourd'hui dans une **situation d'urgence**. **Le Département, chef de file des solidarités et co-financeurs des EHPAD, des résidences autonomie et des services à la personne, doit s'engager auprès de ces acteurs.**

Notre groupe L'Anjou en action propose un plan d'urgence et de relance, dans le cadre de la compétence autonomie du Conseil départemental. **7 propositions pour permettre de surmonter la crise, de répondre aux besoins révélés par la crise et d'engager durablement l'adaptation de notre société au vieillissement de la population.**

La filière, en Maine-et-Loire :



125 EHPAD, 50 résidences autonomie, 47 établissements d'hébergement de personnes handicapées.

73 structures de service d'aide à domicile, 42 structures de soins infirmiers à domicile, 47 structures de service pour les personnes handicapées.

Plus de 10 000 personnes travaillent en établissement. Environ 2 500 en service d'aide à domicile, majoritairement à temps non complet (1 520 ETP).

150 000 personnes de plus de 65 ans en Maine-et-Loire. 140 000 vivant à domicile, dont 87% des plus de 75 ans. En 2040, 280 000 personnes auront plus de 60 ans en Maine-et-Loire.

1- Surmonter la crise sanitaire :

Proposition 1 : Reconnaître les intervenants à domicile, qui ont aussi été en première ligne



L'Etat verse une prime allant jusqu'à 1 000€ aux personnels soignants et à l'ensemble des personnels des EHPAD.

Les personnels des services d'aide à domicile ont quotidiennement œuvré chez les personnes âgées pour garantir leur sécurité. Il appartient au Département de reconnaître l'action des aides à domicile, dont la santé a été exposée en première ligne durant cette crise.

Il serait inacceptable que les salariés du domicile, déjà peu valorisés dans leur travail au quotidien, ne touchent pas de prime du Département alors que les agents des EHPAD reçoivent une prime de l'Etat.

Nous demandons le **versement d'une prime, allant jusqu'à 1 000€ brut**, aux personnels de l'aide à domicile, au prorata de leur temps de présence.

- 1 520 000€ pour verser une prime allant jusqu'à 1 000€ aux personnels de l'aide à domicile.

Proposition 2 : Soutenir les établissements d'accueil



Les établissements ont subi d'importantes pertes de recettes durant les mois de mars, avril et mai (places vacantes) et une hausse tout aussi forte de leurs dépenses liées à l'évolution de leurs besoins.

Exemple, à l'EHPAD des Cordelières : 65 000€ de pertes d'exploitation, au 15 mai. Sur ces 65 000€, 45 000€ de pertes seront pris en compte par l'ARS au regard des critères sanitaires. Qu'en est-il pour le reste ?

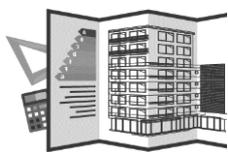
Les EHPAD ont des budgets très contraints. Nous ne pouvons pas demander aux seuls résidents d'assumer les surcoûts des mesures prises pendant la crise.

Il appartient **aux tutelles d'intervenir**, l'ARS pour la partie médicale et le **Département pour la partie sociale**.

- L'Etat (via la CNSA) apportera environ 5 M€. Nous proposons que le Département ouvre une enveloppe de 1 000 000€ permettant l'octroi d'une dotation complémentaire exceptionnelle, attribuée à chaque établissement au cas par cas.

2- S'adapter aux besoins révélés par la crise :

Proposition 3 : Favoriser le lien social en établissement d'accueil



Tout nouveau projet d'aménagement, d'équipement ou de rénovation est financé par une partie du coût d'hébergement.

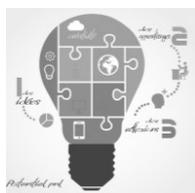
Le forfait hébergement sert à financer l'ensemble des prestations liées au logement : restauration, entretien des espaces, animation...

Jean-Paul Pavillon : « Si le forfait d'hébergement continue d'augmenter pour financer les travaux nécessaires aux établissements, nombreux résidents se verront dans l'incapacité de payer les frais de logement et le Département devra compenser en augmentant l'aide sociale à l'hébergement ».

Nous demandons la réouverture de ligne de crédits dédiés à **l'investissement des EHPAD, supprimées depuis 10 ans dans ce Département**, afin de leur permettre de retrouver des marges de manœuvre dédiées à l'accompagnement de la personne âgée.

- 2 000 000€ par an pour un fonds d'aide à l'équipement et à l'aménagement des EHPAD.

Proposition 4 : Développer des formations continues

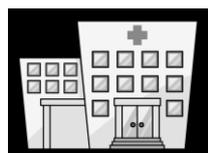


La crise sanitaire, complexe dans sa gestion, a mis en exergue la complémentarité des accompagnements social, médico-social et médical des personnes âgées, en établissement ou chez elles.

Pourtant, dans certains EHPAD, seulement 15 000€ de budget annuel pour la formation.

Nous demandons à l'Etat, à la Région et aux OPCO l'ouverture rapide de **formations adaptées** à la prise en charge des nouvelles pathologies et à la fin de vie.

Proposition 5 : Renforcer les partenariats santé et soins



Les EHPAD peuvent être publics, associatifs ou privés. 12% seulement sont rattachés à un établissement de santé.

Les établissements rattachés à des structures hospitalières ont globalement mieux vécu ces 3 mois de tension.

Nous demandons une **meilleure articulation entre les EHPAD et les Centres hospitaliers** afin de mutualiser les expertises médicales et d'améliorer les compétences au sein des EHPAD.

- Renforcement du co-pilotage des EHPAD avec l'ARS, à l'échelle départementale et localement.

3- Engager sans attendre l'adaptation de notre société au vieillissement de la population :

Proposition 6 : Développer l'habitat adapté aux seniors



6% seulement des logements sont adaptés à la perte d'autonomie (diminution des capacités physiques, psychologiques et cognitives).

Un habitat c'est un logement mais c'est aussi le lieu de vie dans sa globalité : la capacité à être autonome chez soi et à l'extérieur, à recevoir et à sortir, à prendre part à la vie du quartier ou du village...

Depuis plusieurs années, au moment du vote du budget, nous proposons de créer un fonds de soutien aux **projets de construction ou de rénovation d'habitat alternatif à la maison isolée et adapté aux seniors**, afin d'accompagner les collectivités et les associations qui s'investissent dans la mise en œuvre de tels lieux de vie.

- 5 000 000€ (sur 5 ans) pour construire des habitats alternatifs adaptés aux seniors + 900 000€ (sur 5 ans) pour participer à l'animation du lieu et à la coordination des besoins des personnes.

Proposition 7 : Structurer une filière gérontologique départementale



Face à l'augmentation du nombre de personnes âgées et notamment de celles en perte d'autonomie, les services de l'aide à la personne, à domicile ou en établissements, seront de plus en plus recherchés.

Le Département doit soutenir cette évolution en **valorisant les métiers de l'aide à la personne, en structurant une filière à l'échelle départementale** qui garantisse des conditions de travail honorables (temps de travail, horaires de travail, rythme de travail et rémunération), et en **facilitant la formation de nouveaux professionnels**.

La réflexion doit s'engager en même temps que l'élaboration de la future loi grand âge qui devrait déterminer un nouveau cadre d'emploi et définir les conditions dans lesquelles les Départements prendront part à l'évolution des politiques d'autonomie des personnes âgées.

Pour nous le secteur des aînés est prioritaire. Toutes ces propositions sont finançables, via la reprise des excédents 2019, en reprenant nos propositions de coupe budgétaire sur des compétences non obligatoires (hors « cœur de métier ») et par un désendettement plus étalé dans le temps.